Je ferai tourner la roue de la grande Loi[1]. J'exposerai les défenses et les prescriptions des livres saints, ainsi que les méthodes de contemplation, de sagesse, etc., et je pousserai jusqu'à [exposer] les doctrines des trois moments et des deux principes[2]. J'enseignerai les dieux et les hommes, et leur ferai savoir que le moment présent, par en haut, touche au domaine de la Lumière, et, par en bas, atteint les voies des ténèbres[3]. Tout ce qu'il y a d'êtres vivants sera par là sauvé[4].

La forme Mo-mo-ni, au lieu de Mo-ni (Mâni) seul, apparaît encore dans deux textes qu'on trouvera plus loin (cf. *infra*, textes n^os V et VIII). Ces deux autres textes datent de la seconde moitié du VIIIe siècle, et l'emploi de la forme Mo-mo-ni chez eux comme dans le *Houa hou king*, au lieu de la forme Mo-ni qui prévaut ensuite, n'est pas sans importance pour dater la recension qui nous occupe ici. Comme il a été dit plus haut, le nom de Mo-mo-ni reparaît dans la quarante-deuxième scène du *Pa che yi houa t'ou*, aussi bien dans les citations qu'en fait le *Pien wei lou* que dans l'édition de 1598 signalée par M. Herbert Mueller. Mais il est certain qu'il s'est introduit dans cette scène tardivement. Le texte même de cette scène, tel qu'on le trouvera dans l'article de M. H. Mueller (p. 410), est emprunté littéralement à un passage du chapitre 1er de notre *Houa hou king* (édition du *Touen houang che che yi chou*, fol. 4 r°), sauf que le nom de Mo-mo-ni ne figure pas dans la rédaction originale. Par contre le *Pa che yi houa t'ou* ne mentionne pas la scène de la naissance au royaume de Sou-lin, à propos de laquelle le *Houa hou king* nomme justement Mo-mo-ni. Il semble donc clair que l'auteur du *Pa che yi houa t'ou* a pris le nom de Mo-mo-ni dans un passage où il était à sa place, mais que lui laissait de côté, pour le mêler à une scène où il n'avait que faire. Dans la seconde moitié du XIIe siècle, c'est encore la version véritable du *Houa hou king*, et non celle du *Pa che yi t'ou*, que connaît et que cite Hong Mai à propos de Mo-mo-ni. Ce serait là un nouvel indice, s'il en était besoin, pour placer après 1200 la compilation du *Pa che yi houa t'ou*.

(1) L'expression est empruntée au bouddhisme.

(2) Les «trois moments» et les «deux principes» sont caractéristiques du manichéisme. Cf. *supra*, la traduction du fragment manichéen de Paris, et *infra*, le paragraphe consacré aux «livres saints» des deux principes et des trois moments.

(3) Sans être peut-être d'une rédaction très orthodoxe au point de vue manichéen, cette phrase doit faire allusion au moment actuel, qui est le moment «médian», et où la lumière et l'obscurité sont mélangées. Cf. *supra*, p. 115, et *infra*, p. 138.

(4) Ici s'arrête ce qui, dans le *Houa hou king*, concerne uniquement Mâni.